

General Union of Palestine Students (GUPS). Une jeunesse palestinienne politiquement engagée (1950-2008)*

DAHA CHÉRIF BA
UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA
DIOP DE DAKAR, SÉNÉGAL

One of the historical reasons of the “Printemps Arabe” stems from the Palestinian Student struggling abroad for Democracy and Liberty during the 1950 years. At the beginning of the 1950 years, the Palestinian Youth were ready to organize and participate in movement of the liberation of their country. GUPS, gathering all of the Palestinian students of France, demonstrated, by its activism, its capacity in researching and claiming the truth. Obligated to readapt its strategies by the geopolitical realities the going on through Middle East, GUPS, showed again its aptitude to learn and to implement the judiciary arsenal produced by the United Nations Organization, in order to affirm clearly the rights of Palestinian People. Even in France, their land of exile, the Palestinian students kept mobilized and aware about the different positions adopted by French authorities.

Keywords: GUPS, Palestine, France, Israel, Middle East, UNO, Jerusalem, agreements, resolutions

Dès les années 50, les jeunes palestiniens s'organisent et se préparent à participer à la libération de leur pays. La GUPS, regroupant tous les étudiants palestiniens de France, a démontré, de par ses interventions, ses activités sur le terrain de la contradiction, de la sensibilisation, de la mobilisation, ses capacités pour la manifestation de la vérité. Contrainte de s'adapter aux événements mondiaux, du Proche Orient, la GUPS, a su admirablement se repositionner, de redéployer, pour décrypter et lire les arsenaux juridiques de l'ONU, pour jeter un éclairage sur les droits du peuple palestinien. Même en France, leur terre d'accueil, les étudiants palestiniens restent vigilants quant aux positions adoptées par les plus hautes autorités métropolitaines.

Mots-clés : GUPS, Palestine, France, Israël, Proche Orient, ONU, Jérusalem, accords, résolutions.

* Cette étude a été rédigée à la fin des années 2000.

Introduction

En vérité, le Printemps arabe plonge ses profondes racines dans une trajectoire historique de la jeunesse, cette jeunesse arabe combattante. En cela, les enfants de Palestine méritent de figurer parmi les inspirateurs historiques de cette vague de révolutions sociales. C'est à partir de 1950, qu'une nouvelle ère s'ouvrait pour la résistance palestinienne. Dès les années 50, les jeunes palestiniens s'organisent et se préparent à participer à la libération de leur pays. En 1951 et 1952, se constituent à Beyrouth et au Caire deux mouvements activistes étudiants, le MNA (Mouvement des Nationalistes Arabes) avec Georges Habache et l'Association des Etudiants Palestiniens, avec notamment Yasser Arafat et Abou Iyad, qui deviendra l'Union générale des étudiants palestiniens (GUPS) en 1959. En cela, la jeunesse palestinienne est héritière de cette période de l'âge libéral qui soufflait à travers l'Empire ottoman, participait de l'ambiance intellectuelle qui imbibait le Caire, capitale du monde arabe, s'inspirait de ces Jeunes Turcs qui chassèrent leur sultan. La GUPS et le MNA imprègneront les deux principaux mouvements de résistance : issu de la première, le Fatah sera nationaliste palestinien ; né du second, le Front populaire de libération de la Palestine adoptera une ligne panarabe, rapidement doublée d'une revendication révolutionnaire. Le 1^{er} janvier 1965, le Fatah prend l'initiative de la lutte armée en lançant sa première opération. De janvier 1965 à la guerre de 1967, El-Assifah (branche militaire du Fatah) revendiquera 73 opérations de sabotage en territoire israélien. Dans notre contribution, nous avons choisi de présenter toutes les postures et les campagnes de lutte et de combat que la GUPS a adoptées depuis sa création.

LA GUPS/France

La GUPS est une association créée dans les années 50 pour regrouper les étudiants palestiniens autour d'un objectif commun : c'est-à-dire, la libération totale de la Palestine, leur patrie perdue et occupée par les forces armées d'Israël¹. Pour un maillage stratégique et complet, des sections aussi dynamiques les unes que les autres, ont été créées dans la plupart des pays du monde. Porte-étendard, porte-parole de la cause palestinienne, le rôle de la GUPS a remarquablement évolué, muté, mué avec l'évolution et la complexification de la géopolitique internationale et locale. De fait, cette jeunesse consciente et bien avertie de la scène politique internationale s'adapte admirablement et adoptent des postures qui collent avec les moments et les événements de l'heure. Clairement, la GUPS, d'une institution politique au départ, elle s'est muée en une institution identitaire. Institution politique pour défense la cause de l'État palestinien. Institution identitaire pour la protection du patrimoine matériel, la culture et la défense de l'histoire de la Nation palestinienne. Puis, avec les années dites « années Oslo », la GUPS s'attaqua et s'attacha résolument à la promotion de l'éducation et à la favorisation de l'intégration des étudiants palestiniens partis à

¹ La GUPS représente donc la jeunesse palestinienne, au pays ou en exil et la rassemble autour d'un projet, d'un rêve, d'une cause. En France, elle est composée de trois groupes qui occupent Lyon, Toulouse, Paris, et dispose de quatre bureaux à Aix-Marseille, Saint-Etienne, Grenoble et enfin Montpellier. Plus d'une centaine sont inscrits dans la liste de cette association.

l'étranger. Notamment, elle les aida, les assista à traverser ces années d'exil, de fuite, souvent très difficiles et pénibles. En outre, la seconde Intifada en rajouta à ses défis quotidiens. En réalité, cette seconde Intifada l'a contraint au cumul de toutes ces ardues et courageuses missions. C'est ici la vie d'un syndicalisme étudiant éclairé, averti et agissant efficacement. De fait, le rôle syndical est resté un moyen opératoire, essentiel dans le soutien des jeunes palestiniens dans le cadre d'un accès à une formation poussée et pointue. Grâce à ce syndicalisme les étudiants inscrits dans les universités françaises réussissent à accéder au logement, à hâter et à faciliter leurs démarches administratives. Mais depuis les graves événements du 11 septembre 2001 et la propagande active des médias occidentaux charriant les clichés les plus négatifs, une nouvelle mission encore ardue et complexe, s'est imposée à la jeunesse palestinienne et arabe en général et à la GUPS, en particulier : c'est celle de se donner ou de se redonner un nouveau visage de la jeunesse palestinienne et arabe. Cette association étudiante a pour mission d'unir les Palestiniens, au-delà des partis politiques, des religions, des idées pour défendre une cause commune et servir leurs intérêts. La GUPS s'est d'un organe de presse, un support essentiel pour relayer les idées, les projets, leurs programmes d'activités. C'est la *Zeitouna*, gazette trimestrielle et *L'Olivier*, avec comme credo : « La Mémoire, la Résistance, la Paix ». Cette triptyque en dit long sur l'histoire de la Palestine détruite et annexée : la mémoire contre l'oubli, les oublis, la résistance contre l'oppression et pour la reconquête des droits inaliénables de toute nation, de tout peuple digne et libre, la paix pour la cohabitation pacifique des peuples, des ethnies, des nationalités, gage d'une mutuelle reconnaissance.

La GUPS et la Nakba : entre devoir de mémoire et dénonciation

La GUPS a choisi de célébrer la « Nakba » en consacrant un numéro spécial dans la *Zeitouna*². Ce numéro est une édition doublement spéciale. D'abord, le 15 mai est une date symbole, symbole d'une blessure meurtrière, celle de la Nakba, la catastrophe, la guerre de 1948. Commémoration du début du cauchemar pour des centaines de milliers de Palestiniens, l'EXIL. 55 ans plus tard, la guerre n'est pas finie. Le cortège de cercueils, de sang et de larmes continue à défiler dans un silence pesant et étouffant, un silence criminel. 55 ans plus tard, le combat de la GUPS en particulier, de la jeunesse palestinienne en général, continue pour la reconnaissance de leurs droits nationaux, droits nationaux portés et reconnus par le droit international. 55 ans plus tard, 4 millions de réfugiés palestiniens, sinon plus, sont toujours sans perspective d'avenir. Ce sont des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, la plupart dans des camps concentrationnaires, véritables « parcs à animaux », qui luttent contre l'oubli et le silence volontaires, organisés ou involontaires. A la face du monde, ils crient leur douleur et ne demandent qu'à retrouver ce pays, la terre de Palestine, dont ils ont été chassés. Ces hommes, « citoyens particuliers », ne veulent plus être des étrangers. Cette commémoration est marquée par la publication de la « feuille de route », énième tentative tentant de relancer le processus de paix israélo-palestinien. Comme les autres plans de paix américains, comme les autres « papiers signés », elle a choisi d'ignorer, de taire royalement et magistralement les revendications palestiniennes légitimes et justes.

² *Zeitouna*, n°3, Spécial : La « Nakba », 2008.

Elle tombe, inéluctablement, dans tous les écueils et obstacles de tous ordres qui ont fait échouer les autres plans de paix. La GUPS rappelle que ces plans de paix, qui, au lieu de s'attaquer au fondement du conflit – c'est-à-dire l'occupation illicite et illégale de la Palestine –, sont construits autour de la sécurité d'Israël. Seule la sécurité, la paix de la société israélienne les intéressent et les obsèdent.

Ce numéro sera donc dédié à la « feuille de route », ce qui nous permettra de rappeler les fondements d'une solution acceptable au conflit, basée sur l'application du droit international. La GUPS dédie ce numéro à leurs frères en Palestine, aux 2300 morts et 22 000 blessés que le monde veut qu'on oublie, mais aussi à leurs frères en exil³.

Le premier pas vers la paix consiste peut-être à regarder enfin ces gens dans les yeux et à essayer de les comprendre. L'aveuglement américain, le silence international, comme l'occupation, tuent. Il s'agit donc pour la GUPS de briser le silence et de rappeler que la fin de l'occupation est le seul chemin qui mène à la paix. Et c'est ainsi que dans un communiqué très bien structuré que la GUPS, dans un devoir de mémoire intransigeant et inflexible, retrace l'histoire volée au peuple palestinien par Israël. C'est dans la journée du 29 novembre 1947, face aux aspirations sionistes, que l'Assemblée générale des Nations unies proposait, sans même consulter ses habitants, le partage de la Palestine en deux États, l'un juif et l'autre arabe. Lorsque l'État d'Israël voit le jour le 14 mai 1948, le territoire conquis englobe 78 % de la Palestine mandataire. Sans façon et avec hargne, 418 villages sont détruits et environ 800 000 Palestiniens sont expulsés et dispersés à travers le monde. Depuis plus de 60 ans, la Nakba (catastrophe) palestinienne se traduit par le déracinement violent et continu d'un peuple de sa terre. De Haïfa à Yafa, de Jérusalem à Gaza, à Jénine ou à Hébron, la présence palestinienne est sans cesse menacée, la société fortement cloisonnée et compartimentée, sectionnée, morcelée par de multiples barrages et « check points », et la terre est arrachée aux légitimes héritiers et propriétaires de fait et occupants de droit. En Palestine, à part quelques cantons isolés, où se replie la population arabe palestinienne, tandis que la majorité des Palestiniens sont toujours des réfugiés, rien ne reste, ne résiste à la politique d'occupation systématique d'Israël. Bien loin de reconnaître sa responsabilité, Israël cherche à légitimer sa politique menée depuis 60 ans en faisant accepter au monde et aux Palestiniens l'idée qu'il est un État juif pour les juifs.

Le déclenchement de la seconde Intifada en 2000, la crise dans laquelle furent plongés les territoires palestiniens occupés ont marqué définitivement l'échec du processus de paix entamé dans un espoir réel à Oslo en 1993. Le refus systématique et intransigeant des autorités israéliennes de respecter scrupuleusement les engagements internationaux s'est traduit par un nombre croissant de colons, la construction d'un mur, des exactions meurtrières de l'armée d'occupation. Par la politique du fait accompli, l'occupant accroît sans cesse son emprise sur le terrain et, du coup, remet en cause la résolution des questions de fonds tels que le retour des réfugiés, le sort de Jérusalem et les colonies. La Communauté internationale spectatrice impuissante devant ces pratiques, se contente de financer les différents processus. Au demeurant, l'économie palestinienne reste étouffée et ces masses financières colossales n'offrent aucune perspective. En vérité, la Palestine, les Palestiniens sont devenus des assistés. Même si, de nos jours, elle se prononce clairement en faveur d'un État palestinien avec une personnalité juridique nationale et internationale, donc pleinement souverain, les préoccu-

³ Communiqué de GUPS : 1948-2008 : La Nakba : 60 ans d'histoire volée, du 25. 04. 2008.

pations de politiques internes, stratégiques et idéologiques, prennent toujours le dessus sur les principes d'indépendance, d'émancipation et du droit international partout claironnés et rappelés. L'Etat d'Israël est alors renforcé de jour en jour.

La GUPS et la question des réfugiés palestiniens

Pour la GUPS, les revendications n'ont pas changé et l'unité et la souveraineté de la Palestine restent sacrées. La GUPS réaffirme son attachement au droit au retour de tous les réfugiés dans leurs foyers d'origine ainsi qu'au droit à l'autodétermination. Si la GUPS admet la position difficile dans laquelle se trouvent les dirigeants politiques, elle leur demande, toutefois, de respecter plus que tout la volonté du peuple en ne pratiquant pas le jeu de la division, de la surenchère ou de la fuite en avant. En s'inscrivant dans les processus successifs, l'État sioniste cherche à normaliser ses relations avec le reste du monde, en particulier le monde arabe et à faire taire les voix dissidentes des mouvements solidaires avec la Palestine. La GUPS appelle ces derniers à ne pas relâcher leur vigilance et à maintenir partout leurs pressions sur leur gouvernement et les institutions sionistes. En Palestine, l'occupation et la colonisation perdurent et aucune mesure concrète n'a encore été prise pour y mettre terme. Aussi, la GUPS multiplie les initiatives visant à organiser les moyens de pression à l'égard de l'État d'Israël. En se rappropriant leur histoire, les Palestiniens ont fait le choix de se rapproprier leur avenir.

La GUPS, Union Générale des Étudiants de Palestine, réclame : le droit au retour de tous les réfugiés dans leurs foyers d'origine. Le respect du droit à la Résistance du peuple palestinien. L'établissement et la reconnaissance de l'État palestinien, viable et souverain avec Jérusalem comme capitale. Le démantèlement de toutes les colonies israéliennes et du Mur d'annexion. La fin de la politique d'apartheid contre le peuple palestinien. La libération de tous les prisonniers palestiniens des prisons de l'occupation. L'application de sanctions contre l'État d'Israël puisqu'il ne respecte pas ses obligations⁴. L'application de toutes les résolutions de l'ONU concernant la question palestinienne, notamment celles relatives au retour des réfugiés à leur terre d'origine. L'envoi d'une force internationale pour la protection du peuple palestinien. La libération de tous les détenus politiques palestiniens, arrêtés en totale contradiction avec les conventions de Genève. La mise en jugement devant les tribunaux, des dirigeants, état-major, soldats et colons israéliens responsables des crimes contre la population palestinienne. La suspension de l'Accord d'association UE/Israël et le boycott des produits israéliens.

Critique des principaux points de la « feuille de route »

Voici les principaux points de la « feuille de route », officiellement transmise le 30 avril 2003 à l'Autorité palestinienne et au gouvernement israélien, et qui, selon le Quartette (Etats-Unis, UE, Russie et ONU) constitue « un élément crucial des efforts internationaux pour promouvoir une paix globale » dans la région. Selon les termes du préambule, le but

⁴ *Idem.*

est un règlement définitif et complet du conflit, conformément au discours du 24 juin 2002 du président Bush, règlement par lequel deux Etats, Israël et la Palestine vivront côte à côte dans la paix et la sécurité. Le plan fixe un calendrier pour son exécution, cependant, sa progression nécessitera et dépendra des efforts de bonne foi faits par les parties, et de leur observation de chacune des obligations qui leur incombent.

Dans la première phase, les Palestiniens mettent un terme immédiat et inconditionnel à la violence et reprennent leur coopération sécuritaire avec Israël sur la base du « Plan Tenet ». Les Palestiniens entreprennent des réformes politiques et se préparent à un Etat, notamment en rédigeant une Constitution et en procédant à des élections. Israël se retire des zones palestiniennes réoccupées depuis septembre 2000 et gèle la colonisation sur la base du « Rapport Mitchell ». L'Autorité palestinienne réitère sans équivoque le droit d'Israël à exister en paix et en sécurité, et appelle à un cessez-le-feu immédiat et sans condition, ainsi qu'à la fin de la violence et de l'incitation à la violence contre Israël. Les autorités israéliennes affirment sans équivoque leur engagement en faveur d'un Etat palestinien indépendant, viable et souverain, et appellent à la cessation de la violence et de l'incitation à la violence contre les Palestiniens. Cette première phase met l'accent sur les exigences de sécurité : l'Autorité palestinienne doit procéder à l'arrestation de ceux qui mènent ou préparent des attaques contre les Israéliens et à la destruction de leurs infrastructures, notamment en confisquant leurs armes. Israël s'efforce de restaurer la confiance en renonçant notamment à ses mesures punitives (confiscations, destructions de maisons, expulsions, etc.). Des mécanismes seront créés pour veiller à l'application de ces engagements. Les Palestiniens doivent mettre en place des structures démocratiques et Israël doit les aider dans ce sens, notamment par des gestes humanitaires (application du « Rapport Bertini »), et par la réouverture de leurs institutions à Jérusalem-Est et le démantèlement des colonies construites après mars 2001. La deuxième phase doit porter sur les efforts déployés pour créer un Etat palestinien indépendant aux frontières provisoires et jouissant des attributs de la souveraineté, entre juin et décembre 2003. Israël favorisera la continuité territoriale de cet Etat. Le passage à la deuxième phase dépendra du jugement du Quartette, qui évaluera si les conditions sont réunies pour continuer. Une conférence internationale doit être convoquée par le Quartette, en consultation avec les parties, en vue de relancer les efforts pour une paix globale au Proche-Orient. Le Quartette œuvrera à l'adhésion éventuelle de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies. La troisième phase vise à consolider l'Etat palestinien provisoire, ainsi que ses institutions, la sécurité et le lancement de négociations israélo-palestiniennes en vue d'un statut définitif et permanent. Une seconde conférence internationale, début 2004, conduira à la création d'un Etat palestinien aux frontières définitives d'ici à 2005. Le sort de Jérusalem, des réfugiés et des colonies est au programme. A l'issue de cette phase, le conflit israélo-palestinien doit être réglé (conformément aux résolutions 242, 338 et 1397) et les pays arabes doivent nouer des relations normales avec Israël.

L'application des résolutions internationales est un minimum

Les revendications palestiniennes sont régies par le droit international. Après avoir été éclipsée le temps de l'offensive contre l'Irak, voilà que la question palestinienne ressurgit sur la scène médiatique. Il s'agit de la « feuille de route » présentée comme étant l'ultime

solution. D'ailleurs, les parties arabes et occidentales demandant même son application immédiate. Devant les pressions extérieures incessantes sur les Palestiniens, devant le silence de la communauté internationale au su et au vu des crimes d'Israël, devant la campagne menée par les Etats-Unis (soutenus par leur allié israélien) pour remodeler le monde à leur manière, les étudiants palestiniens réfutent la doctrine du fort contre le faible. Ils renouvellent leur attachement aux revendications imprescriptibles, malgré toutes les pressions : les territoires palestiniens occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est, sont, selon le droit international, des territoires « occupés » ; toutes les modifications opérées par l'armée sioniste, du vol des ressources en eau à la construction de la moindre colonie, sont « nulles, non avenues et sans validité aucune » et doivent prendre fin avec la fin de l'occupation. Par ailleurs, le droit au retour des réfugiés est régi par le droit international. Les mesures d'expulsion, de transfert, d'assassinat, de terreur et de dépossession entreprises contre les Palestiniens en 1948 sont des crimes contre l'humanité qui ne peuvent, pour le moins, être réparés et pardonnés que par le retour des réfugiés sur leur terre d'origine et la reconnaissance, par Israël, des torts qu'il leur a infligés. Dans la même veine, les étudiants martèlent que le peuple palestinien possède, seul, le droit d'élire ses représentants ; aucune partie extérieure ne peut et ne doit dicter ses conditions ou apporter ses réserves à ses aspirations. Tout engagement ou accord concernant le peuple palestinien et ses droits n'est légitime que si la population palestinienne (en Palestine et en diaspora) l'approuve. Plus de quatre millions de réfugiés palestiniens vivent loin de leur terre mère et ont le même droit à l'autodétermination que leurs frères vivant en Palestine. Nulle solution ne peut donc les exclure ou les marginaliser. La paix ne peut être faite sous la menace, l'extorsion ou la force. La paix réelle ne se fera que lorsque le peuple palestinien jouira pleinement de ses droits, garantis par les lois internationales, et lorsque les crimes contre l'humanité commis à son encontre, depuis avant 1948 et jusqu'à nos jours, seront reconnus.

La GUPS ne se limite pas à ces positions ; elle apporte des éclairages, des mises au point et analyse les différentes failles de la fameuse « feuille de route ». Selon les étudiants de la GUPS, la « feuille de route » n'est exclusivement axée que sur le principe de la sécurité d'Israël. L'histoire nous a montré que les questions de sécurité sont l'une des conséquences de la persistance de l'occupation, de la spoliation du droit, de l'absence de la justice. Ils rejettent la propagande israélienne, relayée par les Etats-Unis, qui fait de l'Autorité palestinienne la source de la violence et de la souffrance en se fixant notamment, à travers la « feuille de route », sur la primordialité des réformes politiques. Simplement, la raison qui a poussé les Palestiniens à déclencher leur Intifada était la persistance de l'occupation israélienne et ses exactions. Les Palestiniens ne font que réclamer leur droit à la liberté et à la fin de l'occupation. C'est cela même qui doit être le centre de toute négociation politique et le seul chemin pour aboutir à un Etat palestinien laïque, démocratique, et pleinement souverain. Très clairement, la GUPS soutient que la « feuille de route » ne promet au peuple palestinien la réalisation d'aucune de ses revendications. Alors que toute l'attention est portée sur la sécurité d'Israël, sur le refus de toute résistance palestinienne et l'arrêt de l'Intifada, et sur l'accélération de la normalisation des relations entre Israël et les Etats arabes (pour supprimer de fait la question palestinienne de l'agenda politique). Le document ne promet aux Palestiniens qu'un mirage d'Etat, aux frontières provisoires et selon un calendrier ultra-flexible. Il y est demandé à l'Autorité palestinienne de déclarer, pour la énième fois, le droit d'Israël à l'existence, alors qu'aucune contrepartie concernant la reconnaissance par Israël des droits du

peuple palestinien n'y figure. Les questions principales non réglées pendant le processus d'Oslo (réfugiés, Jérusalem, colonies, ressources en eau, etc.), dont le caractère lassant et interminable a conduit à l'amertume palestinienne, restent toujours, dans le texte de la « feuille de route », en suspens. Il ne figure dans le document aucun engagement et aucune solution n'y sont proposés. La GUPS refuse le bradage des droits palestiniens dans un silence arabe et international complice, de payer, comme depuis longtemps hélas, le prix des défaites et des changements régionaux et mondiaux.

LA GUPS et le quotidien des territoires occupés

Bien qu'étant hors de Palestine, les étudiants n'en sont pas moins bien avertis de la vie au quotidien des populations. Parmi les tactiques israéliennes visant à punir collectivement les Palestiniens, on trouve les bouclages, les couvre-feux à répétition, les démolitions de maisons... et les emprisonnements massifs et arbitraires. Tout Palestinien peut être arrêté par un soldat ou un officier de police pour une période de six mois, indéfiniment renouvelable, par le biais d'une procédure de « détention administrative », qui ne donne pas le droit à l'intervention d'un avocat. En 1998, cinq ans après les accords d'Oslo, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a estimé le nombre des prisonniers palestiniens dans les geôles israéliennes à 3500. Depuis septembre 2000, début de la deuxième Intifada, plus de 20 000 Palestiniens ont été arrêtés. En 2008, 5600 sont encore emprisonnés dans des prisons, camps de détention, camps militaires ou parfois même au sein des colonies implantées dans les territoires palestiniens. Parmi les prisonniers, on compte 350 enfants âgés de moins de 18 ans emprisonnés avec des criminels de « droit commun » israéliens. Malgré toutes les conventions des droits de l'homme desquelles Israël est signataire qui prévoient le droit à l'éducation pour les enfants et interdisent leur détention, ces 350 enfants sont détenus, privés d'éducation et agressés non seulement par des soldats israéliens, mais également par des drogués et des criminels avec lesquels ils sont détenus. Les conditions de vie des prisonniers palestiniens sont extrêmement dégradantes : ils sont quotidiennement insultés par les soldats, privés de nourriture, d'eau ; ils ne peuvent recevoir de visites régulières de leur famille. Ils sont en fait dépourvus de ce qui leur est le plus essentiel. De plus, ils subissent des pressions physiques et psychologiques, dans le but de les amener à collaborer. Relâchés dans le désert ou près des colonies, ils ne trouvent que rarement un moyen de transport et risquent les agressions des colons. Pendant la réoccupation des villes palestiniennes en mars et avril 2002 – opération « Rempart » –, les soldats faisaient sortir, yeux bandés et mains attachées, tous les hommes âgés de 16 à 50 ans, les rassemblaient dans les écoles, qui étaient alors utilisées comme camps de détention. Ces détenus étaient contraints de subir une situation inhumaine et dégradante : couchés par terre, parfois déshabillés, pendant des heures, dans le froid. Toutes ces détentions et ces conditions d'emprisonnement sont inacceptables et contradictoires aux droits de l'homme.

LA GUPS et les questions irakienne et afghane

Naturellement, la jeunesse estudiantine palestinienne ne peut que s'opposer fermement à la guerre d'Irak. C'est le moins que l'on puisse soutenir. D'ailleurs, toute la communauté mondiale soutient que la guerre contre l'Irak est manifestement illégale car elle a été menée sans l'aval des Nations Unies et malgré l'opposition de l'opinion publique internationale. Mais elle est tout aussi illégitime car les raisons invoquées de la guerre n'ont pas été prouvées, à savoir les armes de destruction massive que les Américains n'ont pas réussi à trouver malgré avoir annoncé une dizaine de fois qu'ils avaient fait des découvertes intéressantes. Pour ce qui est des liens avec le terrorisme international, ils sont loin d'être établis. De leur côté, les Irakiens expriment de plus en plus clairement leur volonté de reconstruire eux-mêmes leur pays, de forger leur destin et de se débarrasser de l'occupation étrangère. Les Américains ont réprimé dans le sang plusieurs manifestations, notamment celle du 29 avril 2003, où l'armée a ouvert le feu sur la foule, tuant 13 Irakiens. Ces morts ne sont ni les victimes du régime sanguinaire de Saddam Hussein, ni les victimes de la guerre mais les victimes d'une occupation étrangère. Avec arrogance, les Américains ont écarté l'ONU et continuent à lui refuser le rôle central qu'elle devrait jouer dans l'établissement institutionnel de la démocratie en Irak. Les peuples colonisés ont combattu au nom d'un principe, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les Irakiens comme les Palestiniens tentent de faire respecter ce principe.

Ailleurs, en Afghanistan, les conditions de vie ne se sont pas améliorées. Le gouvernement en place doit rendre des comptes aux Américains : le Président Karzaï a dû venir devant le Congrès américain expliquer les progrès effectués par son gouvernement. Les Américains, ayant des intérêts bien plus importants en Irak, dont le pétrole, leur mainmise s'y fera plus pesante. Les difficultés rencontrées par la nouvelle administration, mise en place par les Américains, sont déjà très parlantes, puisqu'elle n'arrive pas à rétablir l'ordre et il semblerait que le gouverneur militaire Jay Garner sera évincé, tellement son échec est patent. Avec cette guerre, les Etats-Unis ont bafoué le droit international, mais ils ont aussi méprisé la volonté des peuples. C'est le même combat qui doit être mené dans tous ces pays, le combat pour la victoire du droit contre le règne de la violence, pour la justice et la paix, la démocratie et la réconciliation des peuples.

Une feuille de route de contournement

Le texte est déséquilibré : il est, d'entrée, axé sur la sécurité d'Israël aux dépens de la résistance palestinienne. La « feuille de route » proposée par le « parrain » américain apparaît clairement comme la mise en application, progressive, des plans du gouvernement israélien, visant à confier à l'Autorité palestinienne la besogne que Sharon et son armée sanguinaire ont échoué à accomplir depuis plus de deux ans. Non seulement l'Autorité devra s'en prendre aux militants palestiniens et démanteler les branches militaires des diverses factions, mais aucune contrepartie sérieuse n'est réclamée à la partie israélienne, ni à son Premier ministre, qui répétait encore récemment que le sort de la moindre colonie était le sort de Tel-Aviv. Les Palestiniens devront donc renoncer à leur « violence » et leur « terrorisme » (cela sous-entend que ce sont là des phénomènes de société chez eux) sans

qu'aucune mention ne soit faite de l'occupation, des violations quotidiennes des droits de l'homme et du terrorisme d'Etat d'Israël. Autant dire que tout est de la faute des Palestiniens, qui ont déclenché l'Intifada en septembre 2000 ! La page de la seconde Intifada devra désormais être tournée au profit d'un retour à la logique du processus d'Oslo : on règle quelques petits problèmes techniques sur le court terme et on reporte à plus tard – momentanément, temporairement, indéfiniment, éternellement – les questions essentielles, qui ont d'ailleurs conduit à l'échec d'Oslo. Pour ce qui est du statut « définitif et complet », force est de constater qu'aucune mention précise, dans le texte, ne soit faite du droit au retour ni de Jérusalem et des lieux saints chrétiens et musulmans. Aucune mention non plus concernant le sort des Palestiniens détenus dans les camps israéliens, les ressources en eau volées par Israël, les routes de contournement réservées aux colons, les zones d'implantation militaire en territoire palestinien, le mur de la honte en construction... Seules « des frontières » sont évoquées, mais celles-ci seront « provisoires », comme le propose une subtile innovation en matière de droit international ! Depuis le processus d'Oslo, la création d'un Etat palestinien est censée mettre fin au conflit. Si ledit processus a, en quelque sorte, rempli certaines de ses fonctions pour les deux parties (pour Israël, renvoyer à la phase finale tout règlement des questions épineuses ; pour l'Autorité palestinienne, permettre une certaine institutionnalisation d'une base déjà présente en Palestine afin d'aller en avant et créer un Etat), désormais, les Palestiniens doivent considérer cet Etat comme une nouvelle période intérimaire, à travers laquelle ils sont invités à sauter dans l'inconnu, tandis qu'Israël pourra tranquillement reporter les dossiers qui l'ont toujours dérangé et accentuer les faits accomplis sur le terrain. Certes les aspects négatifs abondent dans la « feuille de route », tout comme les textes calamiteux des accords d'Oslo, mais même les aspects qui devraient être perçus comme encourageants sont ambigus.

En effet, il est fait référence à « une Palestine » indépendante, viable et souveraine, sans plus de détails sur ce zombi en gestation ; à la résolution onusienne 242 et à la « Déclaration de Beyrouth », que la partie israélienne n'a jamais reconnues ; à un timide « gel » de la colonisation et à un retour au déploiement militaire israélien tel qu'il était à l'aube de la seconde Intifada. Pourtant, les Palestiniens s'engageront dans des réformes et dans l'édification d'une Constitution, dans la mise en place d'une transparence financière et d'élections libres et démocratiques. Paradoxalement, ces mêmes éléments (réformes, Constitution, transparence financière et électorale) manquent à l'appareil d'Etat israélien, pour preuve les dernières élections en Israël et le climat « mafieux » qui les a entourées.

Cette idée de réformes, qui émane d'Israël mais qui a rapidement été adoptée par les Etats-Unis, est en fait destinée à faire exploser une guerre civile palestinienne : la « feuille de route » parle clairement de l'arrêt de l'Intifada et de la liquidation de toute forme de résistance. La création du poste de premier ministre est la concrétisation même des pressions exercées sur l'Autorité palestinienne. Le but ultime de ces manœuvres est évidemment de changer de sujet. Il s'agit de s'éloigner de la cause fondamentale du problème, qui n'est autre que l'occupation, le racisme, le colonialisme d'Israël, et de focaliser entièrement l'attention sur la politique interne palestinienne, en y apportant, au passage, des changements structurels. Toutefois, le peuple palestinien est pleinement conscient de ces facteurs en jeu. Haydar Abdelchafi reflétait récemment le sentiment de la rue palestinienne au sujet de la nomination d'un premier ministre : « Mon sentiment est que [les Palestiniens]

ne sont pas du tout enthousiasmés. Cela est ressenti comme une soumission à des pressions extérieures, et non comme une partie de nos réels besoins ».

Alors que Sharon avait tout fait pour empêcher la tenue des élections palestiniennes (initialement programmées pour janvier 2006), qui auraient pu fournir aux Palestiniens quelques opportunités pour se faire entendre et élire de nouveaux représentants, voilà que la nomination, par le Président de l'Autorité palestinienne, du premier Premier ministre palestinien est aussitôt perçue comme une « avancée », visant à remplacer un Yasser Arafat « buté et intransigeant » par un Mahmoud Abbas « raisonnable et coopératif ». Certes ce dernier n'est autre que le numéro deux de l'OLP, mais il est entré dans l'histoire palestinienne comme étant l'architecte des accords d'Oslo, que l'on nous propose aujourd'hui en version recyclée. Le choix de la personne de Mahmoud Abbas n'est donc pas le fruit du hasard, mais entre dans cette logique de déstabilisation de la rue palestinienne, en mettant essentiellement l'accent sur les accusations dont souffre le nouveau Premier ministre (corruption et appels pour l'arrêt de l'Intifada).

Alors qu'ils sont confrontés à des menaces de plus en plus concrètes (l'épuration ethnique – soigneusement dénommée « transfert » en Israël –, l'enclavement « définitif » dans des cantons épars et misérables, la renonciation à l'application du droit au retour), la question que se posent les Palestiniens à l'heure actuelle, c'est quelle sera la vision politique du nouveau Premier ministre. La « feuille de route » à laquelle celui-ci aura aussitôt affaire, en plus de nouvelles provocations israéliennes, permettra-t-elle au peuple palestinien de réaliser ses aspirations nationales ? Tout est fait en tout cas pour restreindre le niveau de ses revendications, selon la seule et unique vision israélienne, et continuer, encore et encore, de contourner les lois internationales.

La GUPS et les accords de Genève

Pour que la paix soit juste et durable, elle doit être conforme au droit international. L'initiative de Genève a été célébrée tandis qu'en Palestine l'occupation meurtrière se poursuit. Ce plan non officiel veut constituer une solution définitive au conflit israélo-palestinien. Ce plan s'attaque aux vrais problèmes mais propose les mauvaises solutions. On vous propose ici les avantages qu'on peut reconnaître à ce texte et les critiques de la GUPS qui démontrent que l'initiative ne constitue pas une réponse adéquate au conflit. Mais c'est surtout l'occasion pour elle de rappeler leur vision de la paix, une paix qui permettrait de mettre fin à l'occupation et qui assurerait aux deux peuples la vie et la sécurité. L'initiative de Genève prévoit la libération des prisonniers palestiniens, ce qui s'est révélé pendant la trêve de l'été comme une condition à toute progression dans le processus de paix. Il répond aussi à une des conditions essentielles à la paix, la création d'un Etat palestinien avec une certaine continuité géographique ce qui est un élément indispensable à la création d'un Etat palestinien viable et souverain. Toutefois, pour que cette souveraineté soit effective, il faudra nous assurer le contrôle sur notre espace terrestre, aérien et maritime, y compris le contrôle sur les frontières de la Palestine. Aucune présence militaire israélienne ne peut-être acceptée. De plus le corridor liant la Cisjordanie et Gaza doit être sous contrôle palestinien afin qu'Israël ne puisse pas rompre, quand elle le souhaite, cette continuité géographique.

Ce plan prévoit aussi l'annexion à Israël de nombreuses colonies installées en Cis-jordanie et notamment Jérusalem-Est, or cela revient à demander aux occupés de légitimer ce que le droit international condamne. Mais ce qui demeure le point le plus choquant dans cette initiative c'est la négation de fait du droit au retour des réfugiés. Les réfugiés constituent plus de la moitié de la population palestinienne, ils ont été et demeurent au cœur de notre combat pour la libération. Aucune solution qui évince leurs droits, ou revient sur nos droits nationaux reconnus par le droit international, ne sera à nos yeux acceptable. Pour créer une paix durable, il ne faut pas créer une nouvelle injustice surtout envers les plus démunis, ceux qui ont passé leur vie en exil dont 2 640 000 vivent dans les camps dans des conditions inhumaines, dans la pauvreté et l'indifférence. L'intérêt principal de cette initiative de Genève c'est qu'elle va au fond des choses, s'intéresse aux détails et prévoit des mécanismes d'application, ce qui avait cruellement manqué aux accords d'Oslo et aux autres initiatives de paix. Cette initiative montre qu'il faut réfléchir à une solution globale au conflit. Elle est la preuve de la mauvaise foi du gouvernement israélien qui en faisant de la sécurité un préalable à la paix a conduit des milliers d'hommes et de femmes palestiniens et israéliens à la mort. Il faut comprendre que ces accords ne sont pas officiels, le gouvernement israélien a mis à mort le plan de paix officiel soutenu par la communauté internationale, la feuille de route. Ce gouvernement poursuit la construction du mur qui annexe de fait de larges portions du territoire palestinien, isole une partie de la population et emprisonne tout un peuple. Cette politique coloniale rend impossible la création d'un Etat palestinien viable et souverain sur les frontières de 1967. Ce gouvernement met ainsi en danger la possibilité de toute résolution du conflit à l'avenir et compromet le destin des générations futures. Le plan de Genève veut créer une brèche dans le cycle de la violence, mais pour cela il aurait fallu qu'il condamne les emprisonnements, les expropriations et les assassinats qui se poursuivent contre le peuple palestinien. Toutes les initiatives de paix n'auront pas de sens tant qu'un coup d'arrêt ne sera pas donné à la politique irresponsable et criminelle du gouvernement israélien. La GUPS reconnaît la nécessité de concessions de part et d'autre, malgré celles déjà consenties. La GUPS ne demande que l'application du droit international qui garantisse un Etat palestinien sur les territoires de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, exige le démantèlement des colonies et prévoit le droit au retour des réfugiés palestiniens. Il faut qu'Israël, à son tour, se soumette au droit international et non que cet Etat puisse y choisir les dispositions qui lui conviennent. L'engagement pour la paix pousse à rappeler que seule une paix fondée sur le droit international pourra être juste et durable. Cette paix ne peut exclure les réfugiés palestiniens. Pour ne pas semer les graines d'une guerre future, il faut reconnaître la responsabilité d'Israël dans leur exil et leurs souffrances et reconnaître le droit au retour en leur laissant le choix, eux qui n'en ont jamais eu, de retrouver leurs maisons et leurs terres ou de rentrer en Palestine ou rester dans leur pays d'accueil, et obtenir une compensation juste qui leur permettra de vivre dignement.

Ce plan propose une autre voie, il amène un nouveau souffle à une paix qui semblait morte. Pour éviter que ce sursaut, comme d'autres, ne soit que temporaire il faut s'attaquer immédiatement et avec fermeté à l'occupation et faire d'une paix conforme au droit international un objectif commun à tous ceux qui croient à la coexistence de ces deux peuples. Il faut réparer les injustices pour pouvoir construire l'avenir sur des bases solides afin que dans ce désert nous trouvions des oasis et non des mirages.

Cet accord prévoit ainsi la création d'un Etat palestinien sur les frontières de 1967. Plus généralement, l'esprit de coopération qui est prôné est une prémisse nécessaire à de meilleurs jours pour le Proche-Orient. Il faut cependant relever que le gouvernement israélien avec la poursuite de la colonisation et surtout la construction du mur qui confisquent de larges parties du territoire palestinien rendent de jour en jour cet Etat, non seulement difficile à construire mais impossible à mettre en place, mettant ainsi en danger la possibilité de toute résolution du conflit à l'avenir et compromettant le destin des générations futures. Ces accords comprennent des dispositions qui sont contraires au droit international.

La GUPS et la lancinante question de Jérusalem

Les assauts successifs contre Jérusalem durant les dernières décennies n'ont pas entamé la volonté du peuple palestinien d'en faire la capitale de son futur Etat. Mais de fait accompli en fait accompli, de violations flagrantes en mesures illégales, Israël compromet toutes les chances d'une résolution du conflit en morcelant et en annexant le territoire palestinien et en arrachant Jérusalem à son environnement palestinien. L'annexion de Jérusalem-Est et la colonisation se sont poursuivies, en dépit des nombreuses condamnations par le Conseil de sécurité notamment la résolution 465 du 1^{er} mars 1980 qui énonce que « toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle ou le statut des territoires palestiniens [...] y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci, n'ont aucune valeur en droit et que la politique et les pratiques d'Israël consistant à installer des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans ces territoires constituent une violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et font en outre gravement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient ». En conséquence, les Etats doivent « ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés ». Les colonies ont été doublés après les accords d'Oslo qui en prévoyaient pourtant le gel. 400 000 colons et des centaines de routes de contournement constituent le fer de lance d'une politique qui vise à détruire toute perspective d'un Etat palestinien sur les territoires de 1967. Cette réalité s'est matérialisée de façon encore plus brutale avec la construction d'un mur qui confisque une large partie du territoire palestinien, coupe Jérusalem du reste de la Cisjordanie et annexe 80 % des colonies. La condamnation du tracé du mur par l'avis de la Cour Internationale de Justice du 9 juillet 2004 et par la résolution ES 10/15 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, votée par la quasi-totalité des Etats (dont l'ensemble des Etats de l'Union européenne), n'a pas été suivie d'effet. C'est dans ce contexte qu'un nouveau fait accompli, un nouvel instrument de colonisation va être construit, un tramway reliant deux colonies (Pisgat Zeev et French Hill) à Jérusalem-Ouest. Ce tramway vise à pérenniser la politique coloniale et s'apparente à un soutien actif à la politique israélienne d'annexion de territoires. Deux entreprises françaises (Alstom et Connex) contribuent à la réalisation du projet. L'Etat français se cache derrière la liberté d'entreprendre. Ce tramway, d'après les analyses de la GUPS, représente un double danger, à la fois en tant que fait accompli mettant en péril le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et

parce qu'il symbolise la pire des coopérations avec Israël, celle qui consiste à contribuer activement à la destruction méthodique de l'avenir d'un peuple.

La GUPS appelle à la mobilisation car Jérusalem symbolise les aspirations du peuple palestinien mais aussi les coups qu'on leur assène. Mais la GUPS envoie un message clair aux autorités et aux entreprises françaises, et dénonce la complicité avec les violations commises par Israël en Palestine.

Les étudiants contre le mur

Du 12 au 18 novembre 2006, la GUPS lance une campagne régionale contre le Mur de l'Apartheid, construit par Israël dans les territoires occupés, au mépris de la condamnation par la Cour Internationale de Justice. Parallèlement, les étudiants de la GUPS sont très critiques envers les autorités françaises. La GUPS est particulièrement remontée contre les déclarations de Douste-Blazy, « qualifiées d'inadmissibles ». Selon la GUPS, Douste-Blazy a « évolué » en faveur du mur de séparation avec les Palestiniens. Nous reprenons ici ses propos relayés par l'AFP : le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, a affirmé avoir « beaucoup évolué » en faveur du « mur de séparation » qu'Israël érige en Cisjordanie. « J'ai beaucoup évolué sur la question du mur de séparation », a-t-il déclaré le ministre sur TFJ, une télévision de la communauté juive française, en soulignant « qu'Israël a le droit à la sécurité ». « Même si moralement et éthiquement pour moi, ce mur posait problème, quand j'ai su qu'il y avait 80 % d'attentats en moins là où se dresse ce mur, j'ai compris que je n'avais plus le droit de penser cela vis-à-vis des Israéliens », a-t-il affirmé, selon des extraits de cet entretien, qui devait être diffusé par la chaîne. La France s'était félicitée en juillet 2004 de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU d'une résolution exigeant que l'Etat hébreu démantèle la barrière controversée conformément à un avis de la Cour Internationale de Justice (CIJ). Présentée par Israël comme une « clôture anti-terroriste », elle doit s'étendre à terme sur plus de 650 km. Les Palestiniens la qualifient de « mur de l'apartheid » et soulignent qu'elle empiète sur la Cisjordanie, ce qui rend problématique la création d'un Etat palestinien viable⁵.

En France, les étudiants sont confrontés aux positions ambiguës des plus hautes autorités de l'Etat face aux drames de leur pays. Nous reprenons telles quelles les correspondances échangées en 2006, autour du Mur, entre Jacques Chirac, Marie Georges Buffet, Lefort.

« Réponse de Mme Buffet aux déclarations du Ministre des Affaires étrangères (*date 23/10/2006*)

*Monsieur Jacques Chirac
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris*

⁵ Paris, 19 octobre 2006 (AFP).

Paris, le 20 octobre 2006
Monsieur le Président,

M. Douste-Blazy, Ministre des Affaires étrangères, vient de s'exprimer publiquement en faveur du mur que les autorités de Tel-Aviv ont construit en territoire palestinien, officiellement au nom de la sécurité d'Israël.

Ces déclarations sont graves et très préoccupantes. Elles sont en contradiction avec le droit international. La Cour Internationale de Justice a souligné, le 9 juillet 2004, son illégalité et la nécessité de son démantèlement en parlant notamment de « fait accompli » et « d'annexion ».

L'Assemblée générale de l'ONU a exigé le 20 juillet 2004 qu'Israël se conforme à l'avis de la Cour. En outre, ce mur d'annexion constitue une violation flagrante de la résolution 242 votée par le Conseil de Sécurité le 22 novembre 1967 qui demande le retrait des territoires occupés. Le mur permet en effet l'extension des colonies et l'annexion illégale des territoires palestiniens.

Au-delà des faits de droit, ces déclarations suscitent une émotion et une indignation compréhensibles chez tous les partisans de la paix et d'une solution dans la justice, le droit, et dans la sécurité pour tous au Proche-Orient.

Ce qui a été affirmé par le Ministre des Affaires étrangères ne peut pas contribuer, bien au contraire, au retour à un processus politique de règlement négocié. Celui-ci est pourtant particulièrement urgent, tellement la situation actuelle est lourde de risque de nouvelles confrontations.

La situation économique et sociale en Palestine est dramatique. L'arrêt des financements internationaux a des conséquences gravissimes. L'aide humanitaire et les dispositifs internationaux spécifiques mis en place pour contourner le gouvernement Hamas ne règlent en rien les problèmes.

L'impasse politique est totale. Israël – avec le soutien constant de l'administration américaine – poursuit la même politique et multiplie les faits accomplis, y compris de colonisation. Il s'en suit une escalade dangereuse et meurtrière dans une violence nourrie aussi par les tirs de roquettes d'activistes du Hamas sur les zones d'habitations israéliennes.

Dans ce contexte, depuis le 25 juin, selon l'ONU, 300 Palestiniens (dont 66 enfants) ont été tués, ainsi que 2 Israéliens.

Les incursions militaires israéliennes à Gaza annonceraient une intervention militaire de grande envergure. Enfin, il y a aussi des risques d'affrontements élargis, voire de guerre civile, entre Palestiniens du fait même de cette impasse dramatique.

Je crois, Monsieur le Président, que la France ne peut rester inactive face à une telle situation. L'Etat d'Israël, chacun le comprend, ne pourra garantir sa sécurité qu'avec une solution juste et durable au conflit. Une solution qui soit conforme au droit international et aux résolutions des Nations Unies.

Le temps est venu, me semble-t-il, d'agir pour le respect du droit et l'application de ces résolutions. Avec une détermination dont le Quartet, jusqu'ici, n'a pas fait preuve... Il faut redonner de l'espoir.

Vous avez lancé, Monsieur le Président, le 19 septembre, devant l'Assemblée générale de l'ONU, un appel en faveur d'une Conférence internationale « qui pose les jalons d'un nouvel avenir » au Proche-Orient. Cette proposition est aussi la nôtre. Après la crise inter-

nationale majeure de cet été 2006, il faut effectivement une initiative à la hauteur des risques et de l'enjeu.

Un engagement de la France me paraît indispensable, qui s'inscrive dans une telle ambition et qui soit conforme aux valeurs de solidarité et de paix de notre République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Réponse du député Lefort à Douste-Blazy (date 23/10/2006)

Paris, le 21 octobre 2006

M. Philippe Douste-Blazy

Ministre des Affaires étrangères

37, Quai d'Orsay

75007 Paris,

Monsieur le Ministre,

Dans une déclaration faite jeudi 19 octobre sur TFJ, une télévision de la communauté juive en France, vous avez déclaré que « J'ai beaucoup évolué sur la question du mur de séparation ». Vous avez ajouté que : « Même si moralement et éthiquement pour moi, ce mur posait problème, quand j'ai su qu'il y avait 80 % d'attentats en moins là où se dresse ce mur, j'ai compris que je n'avais plus le droit de penser cela vis-à-vis des Israéliens ».

Monsieur le Ministre votre déclaration non démentie constitue une triple insulte :

– une insulte au peuple palestinien qui vit un véritable enfer, que vous semblez ignorer, derrière ce mur de 8 mètres de haut ou derrière la clôture de séparation truffée de barbelés, de caméras et large de 40 mètres. Pourquoi Monsieur le Ministre n'allez-vous donc pas vivre, comme un simple citoyen palestinien, ne serait-ce qu'une semaine en Cisjordanie pour vous faire une idée sur ce point humain ? Je doute que pareille expérience vous conforterait dans votre opinion. Par contre cela vous ramènerait aux réalités que vous méprisez aujourd'hui.

– une insulte au droit international qui, par la voix de la Cour Internationale de Justice a rendu, le 9 juillet 2004, un avis parfaitement clair qui condamne cette construction et qui demande sa démolition et réparation aux populations victimes. Cet avis précise clairement (article 142) que « Israël ne peut se prévaloir du droit de légitime défense ou de nécessité comme excluant l'illicéité de la construction du mur (...) En conséquence la Cour juge que la construction du mur et le régime qui lui est associé sont contraires au droit international ». Elle précise, par ailleurs, que les Etats ne doivent en aucun cas accepter cette situation et encore moins lui prêter main forte.

– une insulte à la France qui a de manière constante condamné cette barbarie humaine et une humiliation permanente qui ne constitue en rien un rempart aux attentats mais qui au contraire attise haine et ressentiment entre les peuples. Cette déclaration mine notre influence dans cette région du monde et nous fait basculer, d'un seul coup d'un seul, du côté des positions unilatérales de M. Olmert.

Quand un mur tombait, il y a peu de temps, le monde entier se réjouissait. Aujourd'hui c'est l'inverse : on se réjouit de la construction des murs et les USA s'appêtent à en

construire un, également, à la frontière mexicaine et cela sur une longueur de 1 200 kilomètres.

Monsieur le Ministre,

Votre déclaration ne peut manquer d'être considérée comme appuyant la politique d'occupation et de colonisation du gouvernement israélien puisque ce « mur de la honte » empiète très largement dans les territoires palestiniens ainsi que dans la partie Est de Jérusalem et viole ainsi le tracé de la ligne verte de 1967 qui constitue la référence internationale juridique incontestable s'agissant des frontières d'un futur Etat palestinien.

Il est vrai que, déjà, vous n'avez rien fait contre la construction, par deux entreprises françaises, du tramway reliant la ville de Jérusalem d'Ouest en Est, des entreprises qui ne peuvent pourtant s'exonérer du droit international que vous avez à défendre car ce tramway est un élément de consolidation de l'occupation israélienne illégale. Les Conventions de Genève permettaient de vous opposer à ces entreprises pour cette construction. Vous n'avez rien fait.

A tout cela s'ajoute l'arrêt du versement de l'ensemble de l'aide européenne aux territoires palestiniens qui ne manque pas de créer un chaos profitable aux éléments radicaux à qui vous poser des conditions tandis que des conditions identiques ne sont pas posées au gouvernement de M. Olmert. Cet unilatéralisme éloigne tout accord de paix dans cette région qui est la bouche du volcan qui ne cesse de cracher son feu qui embrasse le Proche-Orient.

De même c'est le silence sur l'utilisation par l'armée israélienne d'une nouvelle arme atroce, la DIME (Dense Inert Metal Explosive), qui brûle et calcine les corps et coupent comme une scie les membres des personnes visées et atteintes. Ignoble. Et vous ne dites rien.

Cette déclaration est également à rapprocher de l'inaction absolue, sauf en terme de sanctions, dont fait preuve le Quartet alors que le Président de la République française disait vouloir sa réunion urgente en vue de la tenue d'une Conférence internationale impulsée par la France. Tout ceci est au point mort.

Votre déclaration décrédibilise la position française et va au devant des positions américaines et israéliennes du maintien de l'occupation et de la colonisation qui se développe.

Monsieur le Ministre, quand vous parlez c'est la France qui parle. Quand vous soutenez le mur, c'est la France qui soutient le mur. Quand vous refusez d'agir, c'est la France qui refuse d'agir. Quand vous affichez une position identique à celle des Américains et des Israéliens, c'est la France qui change de position et s'écarte non seulement du droit international mais de toute construction de la paix.

En vérité vous faites le jeu des forces qui refusent la paix au Proche-Orient tout en ne manquant jamais de saluer d'un coup de chapeau le Président Abou Mazen qui s'échine à réunir les forces palestiniennes dans un gouvernement d'Union nationale. Cela vous ne le voulez pas de sorte que puisse durer ce conflit ou s'imposer la volonté unilatérale israélienne.

Vos déclarations sont graves, très graves. Elles sont même insensées. Elles appellent une condamnation formelle. C'est ce que je tiens à vous signifier par ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes salutations distinguées. »

Conclusion

Les jeunesses palestiniennes, de l'intérieur ou de la Diaspora, n'ont jamais accepté le fait accompli : elles ont, dès les années 1950 choisi le chemin de la lutte armée, politique, diplomatique, etc. La GUPS, regroupant tous les étudiants de palestiniens de France, a démontré, de par ses interventions, ses activités sur le terrain de la contradiction, de la sensibilisation, de la mobilisation, ses capacités pour la manifestation de la vérité. Si Israël est l'occupant, les étudiants de la GUPS ne rejettent pas pour autant la cohabitation, en paix, avec les populations juives. En tant que représentants de la jeunesse palestinienne, la GUPS est particulièrement sollicitée pour intervenir dans des conférences, débats, meetings. Ainsi, elle a été amenée à élargir considérablement le champ de ses interventions, notamment auprès des médias nationaux, qu'il s'agisse des radios, télévisions ou journaux. Contrainte de s'adapter aux événements mondiaux, du Proche Orient, la GUPS, a su admirablement, se repositionner, de redéployer, pour décrypter et lire les arsenaux juridiques de l'ONU, pour jeter un éclairage sur les droits du peuple palestinien. Même en France, leur terre d'accueil, les étudiants palestiniens restent vigilants quant aux positions adoptées par les plus hautes autorités métropolitaines.